



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Administration communale de Mondercange  
B.P. 50  
L-3901 Mondercange

Références : D3-24-0125-PS/2.3  
Dossier suivi par : Pit Steinmetz  
Tél. : (+352) 247-86857  
E-mail : pit.steinmetz@mev.etat.lu

Luxembourg, le **09 OCT. 2024**

**Objet : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (avis article 2.3)**

**Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mondercange concernant, entre autres, la définition de la zone spéciale « Foetz »**

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 23 septembre 2024 avec lequel vous m'avez soumis pour avis un projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAG visant une adaptation de la définition de la zone spéciale « Foetz » par l'ajout des activités de sports et de loisirs comme activités autorisables. Par ailleurs, le projet prévoit d'inclure dans la partie écrite du PAG des renvois relatifs à la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et l'adaptation de la définition de la surface construite brute.

L'appréciation du collège échevinal comme quoi le projet de modification ponctuelle du PAG n'est pas susceptible d'engendrer des incidences significatives sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (ci-après « loi modifiée du 22 mai 2008 ») est partagée. Une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est donc pas nécessaire.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la loi modifiée du 22 mai 2008, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copie : Ministère des Affaires intérieures  
Administration de la nature et des forêts